



N° 2021/82
du 30 septembre 2021

DELIBERATION

approuvant la décision modificative n° 2 du budget annexe du service de collecte des déchets ménagers pour l'exercice 2021

LE CONSEIL MUNICIPAL

- VU la loi n°69/05 modifiée du 3 janvier 1969 portant création et organisation des communes en Nouvelle-Calédonie et Dépendances,
- VU la loi n°99-209 modifiée du 19 mars 1999 organique relative à la Nouvelle-Calédonie,
- VU la loi n°99-210 modifiée du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,
- VU le code des communes de la Nouvelle-Calédonie,
- VU la délibération n°2021/13 du 18 mars 2021 approuvant le budget annexe du service de collecte des déchets ménagers pour l'exercice 2021,
- VU la délibération n°2021/49 du 24 juin 2021 approuvant la décision modificative n° 1 du budget annexe du service de collecte des déchets ménagers pour l'exercice 2021,
- VU la délibération n°2021/10/Cex du 20 septembre 2021 relative à la décision modificative n°2 du budget annexe du service de collecte des déchets ménagers pour l'exercice 2021,
- VU l'avis favorable de la commission des finances, de l'administration générale et des services publics consultée lors de sa séance du 20 septembre 2021,

DECIDE

ARTICLE 1^{er} : BALANCE GENERALE

La décision modificative n°2 du budget annexe du service de collecte de déchets ménagers pour l'exercice 2021 est arrêtée par chapitre, à la somme de sept millions cent quatre-vingt-onze mille trois cent soixante-trois francs (7 191 363 XPF) selon les dispositions contenues dans les tableaux ci-dessous.

Le budget 2021 du service de collecte de déchets ménagers est ainsi porté à la somme totale de trois cent dix-neuf millions cent quarante-huit mille neuf cent cinquante-neuf francs (319 148 959 XPF) dont :

- 302 026 196 XPF en section de fonctionnement,
- 17 122 763 XPF en section d'investissement.

SECTION D'EXPLOITATION - RECETTES - Chapitre - Libellé	Budget initial	Décision modificative n°1	Décision modificative n°2	Budget modifié
002 - Excédent de fonctionnement reporté	3 676 987	0	0	3 676 987
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections				0
Sous-total opérations d'ordre	3 676 987	0	0	3 676 987
70 - Ventes de produits fabriqués, prestations de services, marchandises	277 922 985	0	0	277 922 985
77 - Produits exceptionnels	0	18 361 869	2 064 355	20 426 224
Sous-total opérations réelles	277 922 985	18 361 869	2 064 355	298 349 209
Total recettes	281 599 972	18 361 869	2 064 355	302 026 196

SECTION D'EXPLOITATION - DEPENSES - Chapitre - Libellé	Budget initial	Décision modificative n°1	Décision modificative n°2	Budget modifié
002 - Excédent de fonctionnement reporté	0	0	0	0
042 - Op. d'ordre de transfert entre sections	3 579 889	0	0	3 579 889
Sous-total opérations d'ordre	3 579 889	0	0	3 579 889
011- Charges à caractères général	253 623 597	18 361 869	2 064 355	274 049 821
012- Charges du personnel	6 476 486	0	0	6 476 486
65- Autres charges de gestion courante	5 000 000	0	0	5 000 000
66- Charges financières	420 000	0	0	420 000
67 - Charges exceptionnelles	2 500 000	0	0	2 500 000
68 - Dotations aux amortissements et provisions	10 000 000	0	0	10 000 000
Sous-total opérations réelles	278 020 083	18 361 869	2 064 355	298 446 307
023 - Virement à la section d'investissement	0			0
Total dépenses	281 599 972	18 361 869	2 064 355	302 026 196

SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES - <i>Chapitre - Libellé</i>	Budget initial	Décision modificative n°1	Décision modificative n°2	Budget modifié
021- Virement de la section d'exploitation	0	0	0	0
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement	8 415 866	0	0	8 415 866
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 579 889	0	0	3 579 889
10 - Dotations, fonds divers et réserves	0	0	0	0
Sous-total opérations d'ordre	11 995 755	0	0	11 995 755
13 - Subv ⁿ d'investissement	0	0	5 127 008	5 127 008
16- Emprunt et dettes assimilées	0	0	0	0
Sous-total opérations réelles	0	0	5 127 008	5 127 008
Total recettes	11 995 755	0	5 127 008	17 122 763

SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES - <i>Chapitre - Libellé</i>	Budget Initial	Décision modificative n°1	Décision modificative n°2	Budget modifié
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement	0	0	0	0
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections				0
Sous-total opérations d'ordre	0	0	0	0
16- Emprunts et dettes assimilées	2 000 000	0	0	2 000 000
20- Immobilisations incorporelles	0	0	7 000 000	7 000 000
21- Immobilisations corporelles	9 995 755	0	-1 872 992	8 122 763
Sous-total opérations réelles	11 995 755	0	5 127 008	17 122 763
Total dépenses	11 995 755	0	5 127 008	17 122 763

ARTICLE 2 : VOTE

Pour les sections d'exploitation et d'investissement, les autorisations de la présente délibération budgétaire sont votées au niveau des chapitres, la répartition par article ne présentant qu'un caractère indicatif.

ARTICLE 3 : RECOURS



Le délai de recours contre le présent acte devant le Tribunal Administratif de Nouvelle-Calédonie est de deux (2) mois à compter de sa publication.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

ARTICLE 4 : EXECUTION

Le maire et le trésorier de la province Sud sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise au commissaire délégué de la République pour la province Sud, au trésorier de la province Sud et affichée à la porte de la mairie.

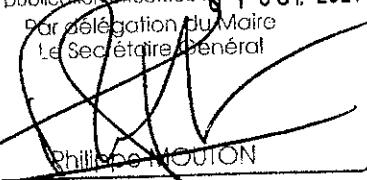
LES MEMBRES DU CONSEIL

LE MAIRE

Willy GATUHAU


(Area containing numerous handwritten signatures of council members)

AMPLIATIONS :

- Registre.....1
- DLAJ.....1
- S.G.....1
- SGA.....2
- Tout service.....1
- Trésorerie de la province Sud.....1
- Service des Finances.....1
- Archives.....1
- Affichage.....2

CERTIFIE LE CARACTÈRE EXÉCUTOIRE EN VERTU
de la transmission effectuée le 1 OCT. 2021
de la notification effectuée le 1 OCT. 2021
de la publication effectuée le 1 OCT. 2021
Par délégation du Maire
Le Secrétaire Général

Philippe MOUTON

POUR AMPLIATION
Païta, le 1 OCT. 2021